



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 28 octobre 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Outremont, Direction des travaux publics - 1156401015

Autoriser une dépense de 56 337,75 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour le transport des matières résiduelles par conteneur pour l'année 2016, dans le cadre du contrat à TTI Environnement inc. (CA12 16 0424), majorant ainsi le montant total de 164 414,25 \$ à 220 752 \$, taxes incluses

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1153838008

Conclure avec CSE incendie et sécurité, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture d'émulsifiant de marque Niagara 1/3 % Angus pour une quantité approximative annuelle de 45 unités de 205 litres pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 15-14696 (3 soumissionnaires) (montant estimé : 480 394,29 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.005 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1154778002

Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars (CE15 1236), sans dépense additionnelle

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.006 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150731001

Accorder un contrat de services professionnels à Compilation Data Traffic inc., d'une durée de 12 mois, pour des relevés de circulation par traitement d'imagerie vidéo de la circulation - Somme maximale de 128 643,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14506 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

20.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843021

Ratifier la dépense de 3 246,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 7 au 12 octobre 2015, à Tunis (Tunisie) et Dakar (Sénégal), dans le cadre d'une mission officielle en Afrique

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1157034001

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part aux rencontres de la Fondation du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique qui se tiendront à Québec du 29 octobre au 1er novembre 2015 - Montant estimé: 490,90 \$

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1152124001

Autoriser l'affectation d'une somme additionnelle de 760 000 \$ à l'enveloppe budgétaire des travaux non capitalisables (TNC) afin de répondre à des besoins urgents d'entretien de bâtiments municipaux et de leurs équipements identifiés par diverses unités de services corporatifs et d'arrondissements

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1153709002

Autoriser un virement budgétaire de 57 908 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications pour le financement de 2 postes permanents de chef de section - communications corporatives à la Division des communications corporatives pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2015

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1153905003

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 2 au 7 novembre 2015, à Mexico (Mexique), afin de participer à la 5e Conférence internationale sur l'observation de la criminalité et l'analyse criminelle - Montant estimé : 2 371,40 \$

30.006 Emprunt

CE Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite -
1151629006

(AJOUT) Approbation des documents de clôture pour l'emprunt de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



Dossier # : 1156401015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 56 337,75 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour le transport des matières résiduelles par conteneur pour l'année 2016, dans le cadre du contrat à TTI Environnement inc. (CA12 16 0424), majorant ainsi le montant total de 164 414,25 \$ à 220 752 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

d'autoriser une dépense de 56 337,75 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour le transport des matières résiduelles par conteneur pour l'année 2016, dans le cadre du contrat à TTI Environnement inc. (CA12 16 0424), majorant ainsi le montant total de 164 414,25 \$ à 220 752 \$, taxes incluses

d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-13 15:29

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1156401015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 56 337,75 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat accordé à la firme TTI Environnement inc. pour le transport des matières résiduelles par conteneur, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 12-12459, pour l'année 2016. - Dépense assumée par le Service de l'environnement

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat pour le transport des matières résiduelles par conteneur octroyé à TTI Environnement inc. prendra fin le 31 décembre 2015. Selon l'article 6 des clauses administratives particulières du devis 12-12459, le contrat peut être prolongé à nouveau pour une période d'une année en conservant les mêmes termes et obligations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0338 - 10 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 51 738,75 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat accordé à la firme TTI Environnement inc. pour le transport des matières résiduelles par conteneur, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 12-12459, pour l'année 2015

CA12 16 0424 - 3 décembre 2012 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet le transport des matières résiduelles à la firme « TTI Environnement inc. » pour une période de deux ans ferme, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour un montant total de 112 675,50 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public no.12-12459, trois soumissionnaires conformes – Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA11 16 0338 - 7 novembre 2011 - Autoriser le renouvellement du contrat de transport des matières résiduelles à la firme TTI Environnement inc. pour une année additionnelle, soit 2012, et ce, à compter du 1er janvier 2012, en considération d'un montant total de 58 452,64 \$ qui sera ajusté annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) région de Montréal;

DESCRIPTION

L'adjudicataire s'engage à fournir la main d'oeuvre, la machinerie, l'équipement, l'outillage, un minimum de quatre (4) conteneurs de 30,5 m³ qui devront demeurer en permanence sur le site du Service des travaux publics, au 1451 de l'avenue Ducharme ou dans tout autre site advenant un déménagement, soit:

- Deux (2) conteneurs destinés au transport des déchets domestiques;
- Deux (2) conteneurs destinés au transport des résidus de construction, de rénovation, de

démolition et d'encombrants;

- Un (1) conteneur de 30.5m³ destiné au transport des matières organiques, et ce, du 1er mai au 30 septembre.

- Deux (2) conteneurs de 50 m³ qui devront demeurer en permanence sur le site des Travaux publics pour le transport des matières organiques, et ce du 1er octobre au 30 novembre;

- Un (1) conteneur de 30,5 m³ qui devra demeurer en permanence sur le site des Travaux publics pour le transport des résidus de balai, et ce, du 1er avril au 30 novembre.

Lorsque l'arrondissement le demandera, l'entrepreneur devra transporter les conteneurs chargés de matières résiduelles aux sites de disposition. Une moyenne de quatre (4) levées par semaine peuvent être demandées par l'arrondissement pour le transport des déchets domestiques, des résidus de construction, de rénovation, de démolition et les résidus de balai mécanique et une moyenne de cinq (5) levées par semaine pour les matières organiques en période automnale.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont nécessaires suite à la disposition de divers débris par les citoyens de l'arrondissement ainsi que par les paysagistes et les entrepreneurs. De plus, la Direction des travaux publics est satisfaite des services rendus par TTI Environnement inc..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En raison de l'octroi du contrat en 2012 à prix fermes (CA12 16 0424), la prolongation du contrat n'engendrerait aucune augmentation de coût pour l'année 2016.

Le Service de l'environnement assume la totalité de la dépense.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources en vue de récupérer jusqu'à 80% des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus CRD et encombrants d'ici 2019, comme le stipule le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation du contrat: 1er janvier 2016;

Fin du contrat: 31 décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La conformité de l'Autorité des marchés financiers n'est pas exigée pour ce contrat.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Alain LEDUC)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lilian ODONNAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André D DESJARDINS
contrôleur des inst. de restauration
environnementale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-18

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

CE : 20.002

2015/10/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153838008

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec CSE incendie et sécurité, une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture d'émulsifiant de marque Niagara 1/3% Angus pour une quantité approximative annuelle de 45 unités de 205 litres. Réserve à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 15-14696 - 3 soumissionnaires - montant approximatif de 480 394,29 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'émulsifiant de marque Niagara 1/3 % Angus;
2. d'accorder à CSE incendie et sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14696;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-10-15 12:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153838008

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec CSE incendie et sécurité, une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture d'émulsifiant de marque Niagara 1/3% Angus pour une quantité approximative annuelle de 45 unités de 205 litres. Réservé à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 15-14696 - 3 soumissionnaires - montant approximatif de 480 394,29 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses activités de lutte contre les sinistres, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) intervient pour des incendies d'hydrocarbure. Pour ce type d'incendie, il est requis d'utiliser de l'émulsifiant pour incendie de classe «B» comme agent extincteur. Depuis plusieurs années, le SIM utilise pour ces interventions et les activités de formation des pompiers l'émulsifiant Niagara 1x3% Angus. L'expérience des dernières années établit un besoin annuel d'émulsifiant de 45 barils, d'une capacité de 205 litres. L'appel d'offres public a été lancé sur le SÉAO le 24 août 2015 pour une ouverture de soumissions le 9 septembre 2015, permettant ainsi 16 jours aux preneurs de cahiers de charge pour déposer une proposition.

Les soumissions sont valides 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions du 9 septembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1473 - 21 septembre 2011

Conclure avec CSE incendie et sécurité, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de mousse Niagara 1x3% de Angus pour une quantité approximative annuelle de 30 unités de 205 litres. Réservé à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de

Montréal – Appel d'offres public 11-11723 – 3 soumissionnaires - montant approximatif de 256 854,17 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'émulsifiant Niagara 1X3% de la compagnie Angus est compatible avec les mécanismes d'injection des véhicules autopompes du service. Un seul type d'émulsifiant doit être utilisé pour l'ensemble des besoins du SIM car les émulsifiants ne sont pas compatibles.

JUSTIFICATION

Tableau des preneurs de cahiers de charge

Preneurs du cahier de charge	Soumissions déposées		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
6	3	3	50,0%

Motifs de non dépôt de soumissions :

- 3M Canada Compagnie : à titre informatif
- Aréo-feu Ité : à titre informatif
- Les entreprises Ventec inc : carnet de commandes complet.

Le contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissions conformes	Prix unitaire	Coût (avant tx)	Total (tx incluses)
CSE incendie et sécurité	3 095,00 \$	417 825,00 \$	480 394,29 \$
Boivin et Gauvin	3 180,88 \$	429 418,80 \$	493 724,27 \$
CFH sécurité inc.	3 282,00 \$	443 070,00 \$	509 419,73 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			391 374,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			494 512,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			29 025,44 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			6,04 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			89 019,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			22,75%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			13 329,98 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			2,77 %

- La dernière estimation présente un écart de 22,75 % par rapport à la soumission de l'adjudicataire. L'estimation a été établie en fonction de la dernière commande

d'émulsifiant en date de juillet 2015. La variation à la hausse du taux de change de 3,9 % et la non réalisation d'une économie de volume de 15 % expliquent sont les principaux éléments d'explication de cet écart.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense annuelle approximative est de 160 131.43 \$. Ainsi pour les trois années, les dépenses liées à cette entente-cadre sont évaluées à 480 394,29 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM, à titre d'achat de biens non capitalisés, pour couvrir les commandes qui seront émises au fur et à mesure des besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'émulsifiant Niagara de Angus est biodégradable et a un impact environnemental minime en raison de sa composition à base de protéine naturelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émulsifiant est requis pour les interventions en présence d'hydrocarbure et de matières dangereuses. Des quantités d'émulsifiant sont aussi prévues pour la formation des pompiers utilisateurs.

Le choix de l'émulsifiant de type Niagara 1x3% de la compagnie Angus se justifie par un besoin de compatibilité de l'émulsifiant en usage au SIM pour les véhicules autopompes, les remorques d'émulsifiant et les réserves en caserne. Le mélange de type d'émulsifiant peut entraîner des réactions chimiques causant des dommages aux équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif pour l'octroi d'une entente-cadre : octobre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves TOUSIGNANT
Chef aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2015-10-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2015-10-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2015-10-14

CE : 20.004
2015/10/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154778002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars (CE15 1236), sans dépense additionnelle

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet secteur Champ-de-Mars (CE15 1236), sans dépense additionnelle.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-13 11:02

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154778002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars (CE15 1236), sans dépense additionnelle

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) ont convenu de créer une place publique identitaire aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, point d'entrée majeur du Vieux-Montréal, à proximité du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et de la Cité administrative. Le MTQ sera le maître d'œuvre des travaux de structure de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et de la création de la place publique. Livrée en 2017 par le MTQ, cette place publique constituera un legs dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Un contrat de services professionnels à la firme Fahey et Associés inc. a été accordé par le comité exécutif à la séance du 23 juin 2015, pour coordonner le programme d'aménagement de cette place publique ainsi que pour produire un programme d'accompagnement dans le cadre d'un concours de design du paysage. Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) avait besoin d'une expertise particulière pour consolider les aspects techniques et les grandes orientations d'aménagement pour ce projet à brève échéance. Aujourd'hui, ce besoin est encore plus présent mais s'oriente différemment de ce qui était initialement prévu. Ainsi, pour le volet 1 du mandat, le SMVT souhaite modifier les termes de la convention afin de bénéficier d'un service d'accompagnement pour l'ensemble des modes de réalisation possibles du projet. Pour le volet 2, afin de répondre au calendrier serré de réalisation, le MTQ a pris en charge la production des plans et devis finaux pour les aménagements transitoires. Le SMVT, qui avait prévu confier ce mandat à la firme (40 % du volet 2, soit 75 K\$), souhaite donc retirer ces services et les remplacer par d'autres qui se sont précisés depuis l'appel d'offres, dont des études de faisabilité et de capacité structurales pour une passerelle et la toiture du tunnel de métro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1236 - 23 juin 2015 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 438 784,84 \$, taxes incluses.

CE15 0408 - 11 mars 2015 - Adoption d'une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats du concours de design visant la conception de l'aménagement d'une nouvelle place publique aux abords du métro Champ-de-Mars, suite au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

CG14 0463 - 30 octobre 2014 - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, situés au nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au nord-ouest de la rue Saint-Antoine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie;

CE14 0639 - 23 avril 2014 - Octroi d'un contrat à CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 73 023,87 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent projet d'addenda concerne l'article 8 (Honoraires) de la convention initiale et vise à :

- modifier la répartition de la somme totale payable du volet 1 soit de 194 135 \$ à 165 014 \$ (soit 85 %), afin d'élargir la portion accompagnement au mode de réalisation traditionnel, et de transférer en services supplémentaires la portion résiduelle (environ 15 %, soit 29 K\$) dédiée antérieurement à la présentation lors du concours;
- modifier la somme totale payable pour le volet 2 de 187 500 \$ à 184 000 \$, comprenant 112 500 \$ (60 % des 187 500 \$ initialement prévus) pour la préparation du programme et du plan concept de l'aménagement transitoire pour la place publique mise en œuvre par le MTQ en 2017.

Cependant, les aspects techniques demeurent au cœur du projet avec l'intégration d'une nouvelle passerelle piétonne entre la station de métro et la Cité administrative, de même qu'avec des propositions d'interventions sur des structures existantes dont les charges admissibles doivent être validées. Ainsi, pour répondre aux besoins grandissants de confirmation de faisabilité technique, il est proposé de convertir la portion résiduelle de 40 % du volet 2 (75 k\$) en nouveaux livrables (71,5 K\$) et en services supplémentaires (3,5 K\$) afin de couvrir les demandes suivantes :

- étude de faisabilité structurale d'une nouvelle passerelle piétonne avec accessibilité universelle;
- étude de capacité structurale de la toiture du tunnel de métro de la Société de transport de Montréal (STM);
- et tout autre besoin ponctuel selon les résultats des études ou l'évolution du dossier.

<i>\$ avant taxes</i>	Initial	Proposé
Volet 1	194 135 \$	165 014 \$
Volet 2	187 500 \$	112 500 \$

Volet 2- études techniques	---	71 500 \$
Total Volet 2	187 500 \$	184 000 \$
Services supplémentaires	---	32 621 \$
TOTAL	381 635 \$	381 635 \$

JUSTIFICATION

Le présent projet d'addenda fait suite aux nouveaux besoins du projet, dont une passerelle piétonne qui a été déterminée comme une composante intégrante du projet. La présence de nombreux équipements et infrastructures en sous-sol (tunnels de métro et Ville-Marie, conduites, etc.) du site d'intervention requiert une démonstration technique éprouvée afin de valider l'intégration d'une passerelle fonctionnelle, sécuritaire et répondant au budget prévu.

L'étude de capacité structurale est requise afin de déterminer les possibilités d'intervention sur le tunnel de métro de la STM dans le cadre du projet, l'information technique n'étant pas disponible à ce jour auprès des instances responsables (MTQ et STM) pour cette structure. Ces dernières exigent d'ailleurs un rapport technique démontrant la faisabilité de toute intervention d'aménagement préconisée devant assurer la sécurité et la pérennité de leurs infrastructures.

Ainsi, la Division des projets urbains du Service de la mise en valeur du territoire recommande de donner une suite favorable à la modification de la convention de services professionnels pour les raisons suivantes :

- assurer la validité technique des nouvelles composantes du projet;
- prévoir des services supplémentaires pour des activités qui sont se sont avérées nécessaires depuis le démarrage du mandat. Toutefois, le présent addenda n'a aucun impact sur le montant déjà octroyé par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale autorisée pour le contrat initial demeure inchangée, soit 438 784,84 \$, toutes taxes comprises. Elle est assumée à 100 % par l'agglomération. Cette dépense est capitalisable et elle est engagée au PTI 2015-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du secteur Champ-de-Mars favorise le transport collectif dans le quartier et propose des espaces publics verts, sécuritaires, conviviaux et attrayants pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs. Des mesures de gestion de drainage et de rétention d'eau sont aussi préconisées afin de soulager au maximum le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'addenda permettra de valider techniquement la faisabilité de l'ensemble des composantes pour la mise en œuvre de la nouvelle place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Appel d'offres du MTQ pour le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et l'aménagement transitoire : automne 2015.
- Étape de conception de la nouvelle place publique : hiver 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BÉCHARD
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division

Le : 2015-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-13



Dossier # : 1150731001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Compilation Data Traffic inc., d'une durée de 12 mois, pour des relevés de circulation par traitement d'imagerie vidéo de la circulation pour une somme maximale de 128 643,23 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-14506 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat par lequel Compilation Data Traffic Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des relevés de circulation par traitement d'imagerie vidéo de la circulation, pour une somme maximale de 128 643,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 15-14506;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-16 12:31

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1150731001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Compilation Data Traffic inc., d'une durée de 12 mois, pour des relevés de circulation par traitement d'imagerie vidéo de la circulation pour une somme maximale de 128 643,23 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-14506 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal effectue annuellement plusieurs comptages de véhicules, piétons et cyclistes aux intersections sur son réseau artériel. Ces comptages sont nécessaires pour effectuer différents types d'études de circulation. Ils permettent entre autres :

- d'optimiser et de synchroniser les feux de circulation;
- d'évaluer la pertinence de modifier le mode de gestion à une intersection (feux de circulation, arrêts toutes directions...);
- d'évaluer la dangerosité d'un aménagement (taux d'accidents..);
- d'analyser la pertinence d'effectuer un réaménagement géométrique;
- de planifier la réalisation de projets d'envergures;
- d'établir les mesures de mitigation appropriées suite à une entrave;
- de connaître l'état du réseau de la Ville de Montréal (DJMA,...) et de le comparer à d'autres villes Canadiennes (ex. Ontario Municipal Benchmarking Initiative (OMBI));
- Etc..

Les comptages aux intersections sont généralement effectués sur une période de 8 heures d'une journée donnée.

Par la suite, pour tenir compte de la variabilité des données et pour représenter une journée typique achalandée (jeudi de novembre), la Ville utilise des facteurs d'ajustement qui ont été calculés avec des données des années 90.

Or, la trame urbaine de la Ville de Montréal ainsi que l'offre et la demande en transport ont beaucoup changé au cours des dernières années de sorte que les valeurs de facteur d'ajustement doivent être actualisées pour mieux représenter la réalité montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0337, 4 mars 2015 : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Compilation Data Traffic inc., d'une durée de 24 mois, pour la réalisation de comptages

manuels et par imagerie vidéo de la circulation pour une somme maximale de 213 991,47 \$, taxes incluses.(dossier : 1155897002).

DESCRIPTION

Le mandat consiste à effectuer des relevés de circulation (comptages) à partir des images vidéo fournies par la Ville.

Le mandataire recevra les images recueillies pour une période de 7 jours à tous les mois aux trois (3) intersections suivantes :

- Jean-Talon / Lacordaire;
- Marcel-Laurin / Thimens;
- Guy / Sherbrooke.

Les données de comptages obtenus permettront d'établir les facteurs d'ajustements horaires, journaliers et mensuels.

JUSTIFICATION

Les éléments suivants ont changé les patrons de déplacements de la Ville depuis les années 90 :

- augmentation du réseau cyclable;
- implantation de mesures préférentielles pour autobus (voies réservées pour autobus, ...);
- présence de nouveaux développements commerciaux et résidentiels sur le territoire de la Ville et en périphérie;
- réalisation d'importants projets d'infrastructure modifiant l'offre et la demande sur le réseau urbain.

Ces éléments ont certainement eu un effet sur les facteurs d'ajustement des débits qui datent des années 90. Ces facteurs font partie des données courantes que l'ingénieur utilise pour faire l'évaluation de différents concepts. Ils permettent, entre autre, d'anticiper l'impact de la variation des débits horaires, journaliers et mensuels sur les concepts analysés.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat

Appel d'offres public : # 15-14506

Titre: Services de traitement de données pour la réalisation de relevés de circulation véhiculaire et piétonnière sur le territoire de la Ville de Montréal

Date de lancement: 22 juin 2015

Date d'ouverture: 15 juillet 2015

Deux addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres :

Addenda no 1 (25 juin 2015) : réponse à des questions soumises par un soumissionnaire.

Addenda no 2 (8 juillet 2015) : réponse à une question soumise par un soumissionnaire.

Liste des preneurs de cahier de charge (11) :

- CMD4
- Compilation Data Traffic inc.
- IBM Canada Itée
- Ivan Grenier
- Les consultants S.M. Inc.
- Microsoft Canada Co
- Miovision Technologies
- Purelink
- Stantec Experts-conseils Itée
- Thales Canada Defense et Sécurité
- WSP Canada inc.

Soumissionnaires : (2)

- Compilation Data Trafic inc.
- Miovision Technologies

18% (2/11) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission. Les raisons de désistement des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné sont indiquées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
Compilation Data Traffic inc.	82,33 %	10,29	128 643,23 \$	-	128 643,23 \$
Miovision Technologie	70,67 %	8,68	139 073,76 \$	-	139 073,76 \$
Dernière estimation réalisée			152 981,14 \$	-	152 981,14 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-24 337,91 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					-15,9%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					10 430,53 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)					8,1 %

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres public # 15-14506 a été lancé le 22 juin 2015 pour une période de 23 jours calendaires en vue d'octroyer un contrat pour les services professionnels de traitement des données à partir d'imagerie vidéo fournie par la Ville.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Compilation Data Traffic inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Compilation Data Traffic inc.

Montant de l'offre:

111 888,00 \$ + TPS (5 %) 5 594,40\$ + TVQ (9,975 %) 11 160,83 \$ = 128 643,23 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe.

Adjudicataire recommandé :

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Compilation Data Traffic inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 15-14506 pour les services professionnels de traitements des données à partir d'imagerie vidéo fournie par la Ville. Le détail sur les soumissionnaires se trouve dans l'intervention faite par la direction de l'approvisionnement.

Le montant total du contrat à accorder à Compilation Data Traffic inc. est de 128 643,23 \$, toutes taxes incluses.

Le contrat s'échelonne sur une période maximale de 12 mois suite à l'octroi du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour faire suite à cette dépense à été prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Cette dépense est assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'analyse des données permettra d'anticiper l'impact de la variation des débits horaires, journaliers et mensuels sur les concepts analysés. Les facteurs d'ajustements permettront d'actualiser des facteurs datant des années 90 alors que la circulation était très différente d'aujourd'hui. Ces comptages sont nécessaires pour effectuer différents types d'études de circulation. Ainsi, il sera plus facile de prévoir les déplacements, d'optimiser la mobilité avec de nouvelles programmation de feux de circulation et de repenser et sécuriser les réaménagements géométriques en fonction des variables influençant la mobilité d'aujourd'hui.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettrait à la Ville de procéder rapidement à l'actualisation des facteurs d'ajustement utilisés pour estimer les débits de circulation de véhicules, de

cyclistes et de piétons et ainsi de s'en servir pour adapter la programmation des feux de circulation à la réalité de la circulation. Ceci permettra aussi d'anticiper de façon plus précise l'impact de la variation des débits horaires, journaliers et mensuels sur divers concepts de mobilité analysés.

Par contre, un retard ou une décision défavorable ne permettrait pas à la Ville d'actualiser ces facteurs d'ajustement ce qui ne permettra pas de gérer efficacement la mobilité des usagers.

La réalisation de ce mandat n'occasionnera pas de nuisance significative pour la circulation ni pour les riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CE: octobre 2015

Octroi du contrat: octobre 2015

Durée du mandat (12 mois): octobre 2015 à octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Avis favorable :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VIZIOLI
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-24

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-10-15

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-10-16

CE : 20.007
2015/10/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150843021

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 3 246,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 7 au 12 octobre 2015, à Tunis (Tunisie) et Dakar (Sénégal), dans le cadre d'une mission officielle en Afrique.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 3 246,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 7 au 12 octobre 2015, à Tunis (Tunisie) et Dakar (Sénégal), dans le cadre d'une mission officielle en Afrique;
2. d'imputer cette dépense conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-15 15:57

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843021

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 3 246,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 7 au 12 octobre 2015, à Tunis (Tunisie) et Dakar (Sénégal), dans le cadre d'une mission officielle en Afrique.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte international actuel où l'ensemble des villes et des gouvernements locaux sont appelés à redéfinir leurs rôles, il est essentiel pour Montréal de créer des alliances avec les autres villes afin de faire face aux enjeux et aux nouveaux défis urbains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le maire de Montréal a amorcé sa mission en Afrique en participant, en sa qualité de membre du bureau exécutif, aux travaux de la 35e assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) qui se sont déroulés à Tunis sous le thème «L'innovation, une réponse au défi d'un monde plus urbain». Cet événement d'envergure, sous la présidence de la maire de Paris, Mme Anne Hidalgo, a rassemblé les maires et représentants de plus de 200 villes de 48 pays. Dans le cadre de cette rencontre, le maire de Montréal a présenté à ses homologues la Commission permanente de l'AIMF sur le Vivre ensemble.

En marge des activités de l'AIMF, le maire de Montréal a rencontré son vis-à-vis, M. Seifallah Lasram, maire de Tunis, afin de lui exprimer de vive voix le soutien des Montréalais à la suite des attentats terroristes perpétrés à Tunis et à Sousse en mars et juin derniers.

Enfin, le maire de Montréal s'est rendu à Dakar à l'invitation du maire de la capitale sénégalaise, M. Khalifa Ababacar Sall. Les deux maires ont signé une entente de coopération, notamment en matière de sécurité publique et de fiscalité municipale. Il a également profité de son passage dans la capitale pour rencontrer des personnalités du milieu des affaires ainsi que du monde universitaire et culturel.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	3 246,27 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage d'expertise
- Création d'alliances avec d'autres villes

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-15

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-10-15



Dossier # : 1157034001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part aux rencontres de la Fondation du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique qui se tiendront à Québec du 29 octobre au 1er novembre 2015. Montant estimé: 490,90 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part aux rencontres de la Fondation du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique qui se tiendront à Québec, du 29 octobre au 1er novembre 2015 - montant estimé : 490,90 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-19 16:06

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1157034001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part aux rencontres de la Fondation du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique qui se tiendront à Québec du 29 octobre au 1er novembre 2015. Montant estimé: 490,90 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de la première rencontre du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique, dont la fondation avait été annoncée par le maire de Québec, M. Régis Labeaume, lors du 80e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones qui s'est tenu en Louisiane en avril dernier. Initié par M. Régis Labeaume, Maire de Québec (Québec), M. Joey Durel, Maire de Lafayette (Louisiane), et M. George Leblanc, Maire de Moncton (Nouveau-Brunswick), le réseau a pour mission :

- de soutenir les échanges touristiques et le développement économique des communautés francophones d'Amérique; de même que
- de contribuera de façon significative à la vitalité et à la pérennité du fait français dans les Amériques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part aux rencontres de la Fondation du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique qui se tiendront à Québec du 29 octobre au 1er novembre 2015.

JUSTIFICATION

En tant que maire de la plus grande métropole économique francophone d'Amérique et de la ville francophone la plus visitée du continent, M. Denis Coderre s'est engagé à soutenir la création et le développement de ce réseau initié par ces collègues. La Ville de Montréal a donc adhéré officiellement à ce regroupement de villes francophones d'Amérique qui travaillera de près avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF). La rencontre prévue à la fin octobre réunira un nombre impressionnant de conférenciers et

de participants en provenance de l'ensemble des Amériques (Nouveau-Brunswick, Colombie-Britannique, Ontario, Louisiane, Maine, Vermont, New Hampshire).

Le maire de Montréal ne pouvant assister à cette rencontre de fondation du Réseau, il a été recommandé que M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, représente la ville de Montréal lors de cet événement d'envergure. M. Desrochers sera notamment amené à prendre la parole sur le thème du développement économique lors d'un déjeuner-conférence qui se tiendra le samedi 31 octobre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	490,90 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

Il est à noter que les frais d'hébergement seront assumés par la Fondation du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Rayonnement de Montréal
- Réseautage
- Partage d'expertise

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-17

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-10-19



Dossier # : 1152124001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation d'une somme additionnelle de 760 000 \$ à l'enveloppe budgétaire des travaux non capitalisables (TNC) afin de répondre à des besoins urgents d'entretien de bâtiments municipaux et de leurs équipements identifiés par diverses unités de services corporatifs et d'arrondissements.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un budget additionnel de dépense de 760 000\$ à des fins d'entretien et de travaux d'améliorations mineurs des bâtiments et de leurs équipements,
2. d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement 2015 pour le financement d'entretien et de travaux d'améliorations locatives, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et à la liste de projets en pièce jointe.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-16 11:25

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1152124001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation d'une somme additionnelle de 760 000 \$ à l'enveloppe budgétaire des travaux non capitalisables (TNC) afin de répondre à des besoins urgents d'entretien de bâtiments municipaux et de leurs équipements identifiés par diverses unités de services corporatifs et d'arrondissements.

CONTENU

CONTEXTE

L'enveloppe 2015 (1 704 000 \$) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour des travaux non capitalisables (TNC) associée à l'entretien des immeubles municipaux est entièrement affectée à toute une série de projets (liste de ces projets incluse en pièce jointe). Depuis, d'autres besoins de travaux prioritaires en entretien et en amélioration de bâtiments municipaux sont requis et ne peuvent être pris en charge à même l'enveloppe actuelle.

De plus, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a soumis au SGPI plusieurs besoins immédiats en améliorations locatives touchant des immeubles dans lesquels il est occupant et aucun budget n'est alloué à ces dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S-O.

DESCRIPTION

Plusieurs besoins additionnels d'entretien d'immeubles ne figurent pas à la programmation 2015 des TNC du SGPI. Ces demandes additionnelles, notamment en raison de leur caractère de besoin prioritaire, sont fondées. Dans le but de répondre à ces besoins, l'enveloppe des TNC devrait être majorée de 760 000\$.

Ces besoins nouveaux ont été priorisés et classés selon les critères suivants :

- 1 Ordre du gouvernement fédéral (enlèvement et disposition des biphényles polychlorés (BPC));
- 2 Sécurité (pour la protection des occupants et des usagers);
- 3 Urgent (peut compromettre les activités et occasionner des dépenses);

- 4 Travaux de mise aux normes (respect de la réglementation applicable);
- 5 Entretien et protection (éviter des dégradations et des coûts additionnels);
- 6 Améliorations locatives (spécifiquement pour les besoins fonctionnels du SMRA)
- 7 Économie d'énergie (générer des économies et diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES)).

La liste des besoins identifiés est jointe au dossier.

JUSTIFICATION

Le SGPI a reçu le 19 mai dernier un ordre d'exécution d'Environnement Canada de corriger la situation des BPC (priorité 1, ci-haut) dans une vingtaine d'immeubles municipaux, et ce, dès le 30 octobre prochain suite à un dépôt d'un plan d'action qui est actuellement en cours d'élaboration. Les projets d'entretien (priorités 2 à 5) nécessitent d'être faits rapidement pour éviter des coupures de services et des déboursés non prévus. Les améliorations locatives (priorité 6) devront aussi être faites rapidement afin de ne pas nuire à l'efficacité des opérations d'entretien des véhicules au SMRA. Quant au projet d'économie d'énergie (priorité 7), il permettra le suivi de la consommation ainsi que de l'opération des équipements visant à optimiser leur fonctionnement et de réduire les dépenses énergétiques.

Actuellement, le SGPI ne détient pas les sommes budgétaires nécessaires pour couvrir ces dépenses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget additionnel de 760 000\$ permettra, d'une part de continuer à se conformer aux exigences du Gouvernement du Canada pour les BPC, et d'autre part de l'utilisation optimale des installations et le maintien d'activités tout en minimisant les coûts, notamment occasionnés par des interruptions de services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S-O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les sommes requises à la priorité 1 serviront à se conformer à la réglementation fédérale environnementale à l'égard des BPC. La Ville doit s'y conformer d'ici le 30 octobre 2015 impérativement avec un plan d'action, et de débuter des travaux peu après selon l'accord du gouvernement.

Les travaux d'entretien (priorités 2 à 5) sont nécessaires afin de réduire la dégradation du parc immobilier, de prévenir les risques de rupture de services et d'augmenter la sécurité des occupants. Les travaux d'améliorations locatives (priorité 6) sont nécessaires afin de ne pas nuire à l'efficacité des opérations d'entretien des véhicules au SMRA. Les travaux d'économie d'énergie (priorité 7) permettront la réduction des dépenses énergétiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux d'enlèvement et de disposition des BPC doivent débuter le plus tôt possible cette année selon un plan d'action qui sera élaboré pour le 30 octobre prochain. Certains travaux d'entretien doivent être réalisés selon les périodes de fonctionnement des systèmes, en tenant compte de la disponibilité des ressources et des délais de livraison. Les travaux requis pourraient être exécutés en totalité durant l'année en cours, soit en régie ou à contrat.

Les sommes allouées doivent être rendues disponibles dans les plus brefs délais afin de ne pas compromettre l'exécution des travaux. Tous les projets identifiés seront exécutés et payés en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Claude SAVAGE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Michel LORD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul DE VREEZE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-08

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-2573
Approuvé le : 2015-10-16



Dossier # : 1153709002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 57 908 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications. pour le financement de deux postes (2) postes permanents dans l'emploi (220730) chef de section - communications corporatives à la division des communications corporatives pour la période du 1 octobre au 31 décembre 2015.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'autoriser un virement budgétaire de 57 908 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications. pour le financement de deux postes (2) postes permanents dans l'emploi (220730) chef de section - communications corporatives à la division des communications corporatives pour la période du 1 octobre au 31 décembre 2015.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-10-20 16:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153709002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 57 908 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications. pour le financement de deux postes (2) postes permanents dans l'emploi (220730) chef de section - communications corporatives à la division des communications corporatives pour la période du 1 octobre au 31 décembre 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le début de l'année 2013, le Service des communications procède par phase, au regroupement des activités de soutien conseil en communication qui relevaient des service corporatifs. Le 2 juillet dernier, les ressources en communication des Services de sécurité incendie et du Service des infrastructures, voirie et transport (Info-travaux) sont regroupées au Service des communications particulièrement à la division des communications corporatives.

La structure organisationnelle retenue pour la mise en place du modèle d'affaire repose sur trois sections pour fournir un service conseil en communication aux unités clientes. Au moment présent, il existe un chef de section dans l'unité communication des travaux et chantier. La création des deux autres postes de chef de section - communications corporative est impérative afin de permettre le déploiement du plein potentiel du modèle d'affaires et de le faire évoluer au rythme nécessaire pour soutenir les unités clientes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier # : 1153709001 (Regrouper au sein du Service des communications les activités de soutien-conseil en communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), du Service des infrastructures, voirie et transport (Info travaux) rétroactivement au 2015-07-02. Autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements budgétaires (rémunération et autres familles de dépenses) ainsi que la conversion de six (6) postes financés par le programme triennal d'immobilisation (PTI) en budget de fonctionnement à compter du 1er janvier 2016.)

Résolution: CE15 1758, séance du mercredi 23 septembre 2015.

DESCRIPTION

La division des communications corporatives du Service des communications a besoin deux (2) postes additionnels de chef de section - communications corporatives afin de mettre en place sa nouvelle structure suite au regroupement au sein du Service des communications des activités de soutien conseil en communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), du Service des infrastructures, voirie et transport (Info travaux).

La structure regroupe trois (3) unités administratives:

.Communication des travaux et chantiers (Chef de section - communications corporatives)

- - o Informe les Montréalais et les usagers de la route des travaux et chantiers de tout ordre sur le domaine public de la Ville de Montréal.
 - o Participe activement à la concertation métropolitaine en matière de communication des chantiers.
 - o En fonction de l'évolution des travaux, cette équipe permet aux personnes directement affectées par les entraves et les mesures de mitigation de bénéficier d'une période d'adaptation et d'information en continu.
 - o Adapte et adapte ses stratégies d'information de manière à faire connaître et comprendre les contraintes de réalisation des travaux et chantiers.

Communication des décisions, orientations et exercice de consultation (Poste à créer)

- o Assure la planification et le déploiement des activités de communication portant sur les décisions et orientations de la Ville de Montréal.
- o Communique les objectifs et les actions de l'administration municipale de manière à permettre aux divers publics de comprendre et de contribuer à leur mise en œuvre (décision organisationnelle, politique, plan ou d'une reddition de compte)
- o Est chargée de fournir aux unités administratives un cadre de référence en matière d'acceptabilité sociale de manière à construire des visions partagées des politiques, des plans et des projets, de les faire évoluer afin de rallier les acteurs et de consolider leur adhésion.
- o Accompagne les services et leurs consultants dans l'analyse des enjeux sociopolitiques, participe à la planification et au déploiement des programmes d'activités appropriés et favorise l'arrimage entre les parties prenantes internes.
- o Planifie les activités de participation publique et produit les outils de communication associés.

Promotion et mise en valeur des services (Poste à créer)

- o Fait la promotion du territoire montréalais et met en valeur les actions et les services de la Ville de Montréal, tout en ayant à cœur le renforcement de l'image de marque de la Ville. En fonction des ententes et des projets en vigueur,
- o Planifie, développe et réalise des activités de communication qui permettent de communiquer l'action municipale, tant au niveau local, national qu'international.
- o Fait connaître la contribution de la Ville et fournit des occasions de s'y associer.
- o Assure la promotion de l'ensemble du panier de services, qu'ils soient de proximité ou spécialisés, offerts aux citoyens et aux différentes clientèles de la Ville.
- o Facilite une utilisation optimale de l'offre municipale.
- o Accompagne également le changement de comportements pour appuyer les orientations de la Ville dans les grands domaines de l'action municipale.

JUSTIFICATION

Le Service des communications est tenu d'exercer un leadership corporatif en matière de communications institutionnelles, internes et externes. Pour assurer la réalisation de ces changements, le Service des communications de la Ville de Montréal réorganise son mode de fonctionnement en :

- o Établissant une nouvelle gouvernance de la fonction communication, dans le respect de la gouvernance municipale, et en rendant le Service des communications imputable;
- o Regroupant les activités de soutien-conseil en communication et en centralisant les crédits budgétaires affectés aux activités de communication au sein du Service des communications;
- o Implantant des processus simplifiés avec une structure de gestion plus efficace basée sur l'efficacité et l'efficience globale de son organisation.

De plus, le financement de ces deux postes permettra de nommer immédiatement par intérim deux ressources en attendant la fin du processus de comblement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'emploi de chef de section - communications corporatives est classé dans la fourchette salariale 03- FM06 (75 210 \$ - 94 010 \$ - 112 810 \$). Les crédits budgétaires sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.

Pour l'année 2015, les crédits budgétaires nécessaires pour le financement des deux (2) postes n'ont pas été prévus au budget du Service des communications. Par conséquent, la dépense sera assumée via les dépenses contingentes imprévues d'administration, pour la période du 1 octobre au 31 décembre 2015. Le détail des données budgétaires et comptables est inscrit dans l'intervention du Service des finances.

Quant au financement de ces postes à compter de 2016, un scénario budgétaire sera élaboré lors de l'identification du choix des candidats.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les postes de chef de section - communications corporatives sont cruciaux pour la mise en place de la structure organisationnelle de la division des communications corporatives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'autorisation du financement des postes de chef de section - communications corporatives, la création des postes et l'avis d'affichage visant le comblement seront effectués.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frantz CESAR
Conseiller en ressources humaines
Direction du soutien conseil à la gestion
Service des ressources humaines
Direction générale

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-29

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service
Tél : 514 872-5141
Approuvé le : 2015-09-29



Dossier # : 1153905003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 2 au 7 novembre 2015, à Mexico (Mexique), afin de participer à la 5e Conférence internationale sur l'observation de la criminalité et l'analyse criminelle. Montant estimé : 2 371,40 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 2 au 7 novembre 2015, à Mexico (Mexique), afin de participer à la 5e Conférence internationale sur l'observation de la criminalité et l'analyse criminelle - montant estimé : 2 371,40 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-23 17:19

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153905003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 2 au 7 novembre 2015, à Mexico (Mexique), afin de participer à la 5e Conférence internationale sur l'observation de la criminalité et l'analyse criminelle. Montant estimé : 2 371,40 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Mme Samson est invitée en tant qu'animatrice et modératrice à participer à la 5e Conférence internationale sur l'observation de la criminalité et l'analyse criminelle, organisée par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), en collaboration avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales de France (ONDRP), l'Observatoire national de la délinquance dans les transports de France (ONDT), la *Subsecretaria de Prevencion y Participacion Ciudadana de la Secretaria de Gobernacion de México* (SEGOB) - Ministère de l'intérieur du Mexique, l'Agence des États-Unis pour le Développement international (USAID - Mexique), le Centre d'excellence de statistiques sur la gouvernance, la sécurité publique, victimisation et justice (INEGI-ONUDD) du Mexique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La Ville de Montréal prend activement part aux activités du CIPC depuis sa création.

DESCRIPTION

Vise à autoriser le déplacement de Mme Samson, du 2 au 7 novembre 2015, afin qu'en sa qualité de responsable de la sécurité publique elle assure le rôle d'animatrice et modératrice lors de la table ronde intitulée «Analyser et prévenir les processus menant à l'extrémisme violent».

La conférence abordera divers niveaux d'analyse : les tendances mondiales concernant la prévention et l'observation de la criminalité, les stratégies nationales et locales des gouvernements, les expériences de travail des ONG et des associations communautaires, les nouvelles approches de recherche en matière de criminalité, ainsi que des ateliers touchant les aspects spécifiques et pratiques dans ce domaine.

De plus, dans le cadre de cette conférence, la 21e Assemblée générale annuelle ordinaire des membres du CIPC, dont Mme Samson fait partie, aura lieu le vendredi 6 novembre 2015.

JUSTIFICATION

Mme Samson est invitée à ce colloque en sa qualité de responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens de la Ville de Montréal ; de présidente de la Commission de la sécurité publique (CSP) ; ainsi qu'à titre de membre du conseil d'administration du CIPC. Sa présence est requise pour assurer le rôle d'animatrice et de modératrice lors de la table ronde intitulée «Analyser et prévenir les processus menant à l'extrémisme violent», et pour participer à la 21e Assemblée générale annuelle des membres du CIPC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 371,40 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

Le CIPC assume les frais reliés à l'inscription ainsi qu'aux dîners (lunchs). Les autres frais seront assumés par la Division du soutien aux élus (hôtel, avion, taxis, déjeuners, soupers et faux frais).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le statut de Mme Samson à titre d'animatrice et de modératrice experte dans le domaine de la sécurité publique procure à Montréal une visibilité sur la scène internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-19

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-10-23

**Dossier # : 1151629006**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien

Considérant que le 22 octobre 2015, le directeur et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA2151629007, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA.

Sur recommandation du directeur général, il est RECOMMANDÉ :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 300 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la charte de la Ville (L.R.Q., c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 22 octobre 2015 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2025;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint à la présente résolution comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-10-27 11:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151629006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'approuver la documentation relative au dernier emprunt de l'année au montant de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien, tel qu'autorisé le 17 décembre 2014 par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1987 du 17 décembre 2014 - Adoption d'un «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2015» (RCE 14-006)

DA2151629007 du 22 octobre 2015 - Approuvant un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 300 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

Résolution CE15 1540 du 12 août 2015 approuvant les documents de clôture de l'emprunt sérié au montant de 65 000 000 \$ CA.

DA2151629006 du 6 août 2015 - Approuvant un emprunt sérié pour un montant de 65 000 0000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

Résolution CE15 1260 du 23 juin 2015 approuvant les documents de clôture de l'emprunt sur le marché canadien au montant de 170 000 000 \$ CA.

DA2151629004 du 18 juin 2015 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 170 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

Résolution CE15 1259 du 23 juin 2015 approuvant les documents de clôture de l'emprunt sur le marché canadien au montant de 130 000 000 \$ CA.

DA2151629005 du 18 juin 2015 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 130 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

Résolution CE15 0298 du 18 février 2015 approuvant les documents de clôture de l'emprunt sur le marché canadien au montant de 100 000 000 \$ CA.

DA2151629002 du 11 février 2015 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 100 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

DESCRIPTION

L'emprunt a été réalisé sur le marché canadien et a trouvé preneur auprès de 32 acheteurs institutionnels. Le coût effectif de l'emprunt pour la Ville de Montréal est de 2,997 %, soit un coût comparable à l'emprunt réalisé en juin (2,92% mais pour un terme de 9 ans, échéance de 2024).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Encaissement de 303 406 767,12 \$ CA le 2 novembre 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'emprunt et encaissement des fonds le 2 novembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée LACHAPELLE
Charge(e) du financement et du portefeuille

ENDOSSÉ PAR

Errico COCCHI
Chef de division

Le : 2015-10-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2015-10-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-10-26

**Parties
prenantes :**

CE : 50.001
2015/10/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS